



## **Swisscom et ses partenaires sociaux ont trouvé un accord sur les salaires de 2016 et 2017**

**Swisscom et ses partenaires sociaux syndicom et transfair se sont mis d'accord sur une augmentation de salaire individuelle de 0,4% pour 2016 et de 0,6% pour 2017.**

Les adaptations de salaire dépendent de la performance des collaborateurs et du niveau de leur salaire actuel. «Swisscom est confrontée à une forte concurrence, à laquelle s'ajoute une pression importante sur les prix. Parallèlement, elle doit consentir des investissements élevés dans le réseau et dans l'infrastructure IT», explique Hans Werner, responsable de la division Personnel et membre de la Direction du groupe Swisscom. «L'augmentation de salaire convenue permet des adaptations ciblées tout en tenant compte de la situation tendue sur le front des coûts.»

Les partenaires sociaux ont également approuvé cet accord salarial: «Compte tenu de la situation économique actuelle, nous sommes parvenus à un compromis acceptable, obtenu au terme de plusieurs cycles de négociations difficiles», déclare Giorgio Pardini, responsable du secteur Télécom/IT au syndicat syndicom. Pour Robert Métrailler, responsable de branche de l'association du personnel transfair, cette année, les résultats salariaux ne peuvent pas être qualifiés de réjouissants, mais restent acceptables dans le contexte économique actuel .

L'accord salarial s'applique aux quelque 14 400 collaborateurs soumis à la convention collective de travail de Swisscom. Les augmentations salariales prendront effet au 1<sup>er</sup> avril.

Berne, le 26 février 2016